

Description de tâche

Mentor de la Société de sauvetage

But

Les mentors ont la responsabilité de soutenir les formateurs et les moniteurs dans leur communauté et région.

Admissibilité

Pour être admissible à la nomination en tant que mentor, le candidat doit :

- être membre en règle de la Société de sauvetage
- être un formateur expérimenté et actif de la Société de sauvetage

Nomination

La nomination à titre de Mentor est valable pour un mandat de deux ans, et il est possible de voir son mandat renouvelé pour une période additionnelle de deux ans par la suite.

Formateurs nationaux à jour et actifs : obtiennent automatiquement le statut de mentor et la durée de leur mandat correspond à celle de leur qualification de Formateur national.

Rapport hiérarchique

Le mentor se rapporte à la Société de sauvetage.

Responsabilités

Le mentor de la Société de sauvetage :

1. représente la Société de sauvetage de façon professionnelle et éthique et agit au mieux des intérêts de la Société;
2. agit comme mentor auprès des formateurs et des moniteurs, lorsque requis;
3. soutient les formateurs et les moniteurs dans les réseaux communautaires et régionaux;
4. soutient les formateurs et les moniteurs dans leur réflexion personnelle sur les compétences du Leadership;
5. soutient les formateurs et les moniteurs dans la création de plan de développement individuels;
6. aide à l'identification et à la coordination des offres de stages;
7. aide et guide les formateurs et les moniteurs de façon continue lors de leur développement professionnel;
8. soutient les formateurs et les moniteurs dans leur développement personnel, lorsque requis;
9. agit comme personne-ressource spécialisée pour les questions liées au système du Leadership de la Société;
10. participe à l'identification, au recrutement et au développement de formateurs potentiels;
11. complète tous les documents administratifs dans les délais prescrits;
12. assiste aux ateliers et aux activités de mise à jour des formateurs, lorsque requis.